

CETA ou le TAFTA par la fenêtre !

Vos oreilles commençaient sans doute à s'habituer à l'acronyme TAFTA, pour Transatlantic Free Trade agreement ou Traité de libre-échange transatlantique... Il va vous falloir vite mesurer concrètement ce que signifie ce nouvel acronyme CETA pour Comprehensive Economic and Trade Agreement ou Accord économique et commercial global. En effet, pour leurs promoteurs, moins l'opinion publique et les citoyens s'emparent de l'enjeu de ces traités réservés aux enceintes feutrées de la diplomatie, mieux c'est !

Nos intérêts vendus au profit de quelques actionnaires au mépris de l'intérêt général !

Selon ses promoteurs, le CETA serait moins nocif que TAFTA et selon le gouvernement français il s'agirait même un accord « gagnant-gagnant » !

Quelques extraits suffisent pourtant à définir la nature profonde de ce CETA, véritable cheval de Troie du TAFTA, et ses conséquences sur les droits sociaux et environnementaux.

► Rappelant un certain Traité Constitutionnel Européen rejeté par référendum par les électeurs français en 2005, le projet de CETA établit que « les parties [UE et Canada] admettent l'importance d'une concurrence libre et non faussée ».

► Autrement dit les droits sociaux et environnementaux doivent s'arrêter là où les intérêts des actionnaires des grands groupes financiers et industriels considèrent qu'ils doivent s'arrêter ! Ainsi l'Union Européenne et le Canada coopéreront pour « faire en sorte que les mesures sanitaires et phytosanitaires des parties ne créent pas d'obstacles injustifiées au commerce » (chapitres 3 à 6). Et UE et Canada renforceront leur coopération en matière de biotechnologie (concernant en particulier les OGM et les pesticides) « afin de réduire au minimum les répercussions commerciales négatives des pratiques réglementaires » (chapitre 25).

► Le chapitre 7 prévoit d'interdire les subventions aux entreprises sauf en matière d'activités culturelles. Le chapitre 8 interdira à une collectivité de « discriminer » un investisseur étranger. Exit toute idée de l'obliger par exemple à produire localement, embaucher localement, travailler avec des fournisseurs locaux.

► Le chapitre 9 stipule que le commerce des services est libéralisé sauf les « industries culturelles », le trafic aérien et les secteurs régaliens, mais on sait quelle définition de plus en plus réduite peut recouvrir cette appellation. De la même façon, à quoi se réduira au final l'autorisation par le même projet de CETA de discrimination d'une entreprise étrangère dans le domaine des « services d'intérêt économique général » et des « entreprises d'État » ? Quel avenir pour le service public comme nous le concevons quand CETA/TAFTA permettront aux entreprises d'attaquer les États pour des lois et réglementa-

tions protégeant la santé publique, l'environnement et le droit du travail ?!

► Le chapitre 21 prévoit la création d'un « Forum de coopération réglementaire » composé de représentants politiques « pertinents » et de lobbyistes invités, « membres intéressés » selon le texte du projet d'accord. Ce FCR aura pouvoir d'examiner toute loi nouvelle de l'une ou l'autre partie et de formuler des commentaires pour orienter les travaux des gouvernements. Il faut que l'Europe adhère aux mêmes normes commerciales, sanitaires et environnementales que le Canada. Quand on voit la promptitude de certains gouvernements à devancer les attentes des promoteurs des traités de « libre-échange », on imagine déjà les dégâts ! 49.3 et gouvernement par ordonnances ont de beaux jours devant eux ! Ce FCR, structure non élue pour nouvel exécutif européen-canadien, demain transatlantique où repose la démocratie ?

► Comme le projet de TAFTA, le projet de CETA prévoit un tribunal arbitral, « composé d'experts juridiques indépendants [...] choisis pour leur objectivité ». Souvent des avocats d'affaires comme le démontrent déjà les traités de commerce bilatéraux existants, ils seront chargés de faire appliquer la fameuse concurrence libre et non faussée, au dessus des lois nationales. Un État et ses contribuables, qui voudront ainsi essayer de sauver des emplois sur place ou favoriser des circuits courts plus écologiques, pourra ainsi se retrouver condamné à une amende en millions de dollars parce que l'entreprise qui l'aura attaqué demandera des dommages et intérêts pour compenser les pertes qu'elle estimera avoir subies. Tribunal arbitral pour nouvelle Cour Suprême européen-canadienne, en attendant la transatlantique, devant laquelle les droits sociaux, environnementaux devront s'effacer devant le droit des affaires ?

Nous ne citerons qu'un exemple de ce type de règlement : suite à la plainte du chimiquier américain Ethyl Corporation, le gouvernement canadien a été condamné à 13 millions de dollars de compensation en 1998 pour avoir interdit la commercialisation d'un additif neurotoxique à l'essence distribué par la même société.



La pratique de la démocratie en Wallonie trop encombrante !?

La transparence n'est pas la règle autour de ces accords négociés en dehors de la volonté des peuples. Pire, les intérêts financiers en jeu sont tels, et le sentiment d'impunité de ceux qui les portent tellement élevé et renforcé par l'attitude de nombre de gouvernements, que la menace n'est plus exclue pour tenter de les imposer !

Qu'on en juge ! Le parlement et le gouvernement de Wallonie ont d'abord bloqué la signature entre Canada et Union Européenne du CETA en refusant d'autoriser le gouvernement belge à donner son accord, exigeant l'introduction de protections supérieures pour les filières agricoles et industrielles sensibles ou dans le domaine des droits sociaux et environnementaux.

Pour la Commission européenne, la Wallonie, tout comme de fait les mobilisations populaires en Europe et au Canada, signait une « déclaration de guerre à l'ordre économique mondial ». Et de menacer la province de lui supprimer les subventions du FEDER (Fonds européen de développement économique et régional). D'autres États membres de l'Union Européenne aussi bien que de l'un des lobbies les plus influents de Bruxelles ont multiplié les pressions !

Le CETA a du plomb dans l'aile ! Achevons le !

Finalement, le 30 octobre, avec quelques jours de retard, le CETA a été signé. Mais ses partisans devraient réserver leur triomphalisme. Pour entrer définitivement en vigueur, il devra en effet être ratifié par le Parlement européen et par 38 assemblées nationales ou régionales dans les pays de l'Union Européenne. Et la Commission a accepté une série de conditions de la Belgique.

La résistance même brève des parlement et gouvernement wallons n'aura pas été sans effets. Le CETA ne sera pas ratifié par la Belgique si le mécanisme de règlement des différends entre les investisseurs et les États (RDIE), disposition clé du CETA et toujours contestable en soi, ne prévoit pas des tribunaux d'arbitrage constitués de juges choisis et rémunérés par les États. La conformité du mécanisme de RDIE avec les traités européens devra être évaluée par la Cour de justice de l'Union européenne. Et celui-ci ne pourra pas entrer en vigueur avant le vote des parlements nationaux. Parmi les conditions belges à la ratification définitive, les services publics devront être protégés et l'interdiction des OGM respectée en Europe.

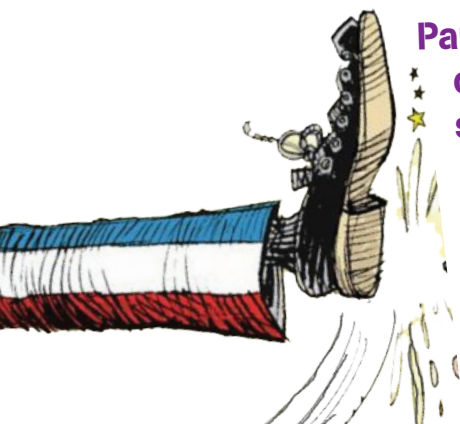
Huit autres pays ont déjà émis des réserves diverses. Même Berlin en est arrivé à exprimer ses réticences en exigeant de pouvoir quitter le CETA à tout moment si des décisions contreviennent à sa Constitution. En Autriche et en Allemagne, les opposants envahissent les rues.

300 000 Allemands attaquent la constitutionnalité du CETA. En attendant le jugement définitif dans quelques années, toutes les mesures adoptées devront être réversibles, c'est-à-dire pouvoir être annulées sans aucune conséquence. Cette démarche risque également de nuire à l'entrée en vigueur du mécanisme de RDIE. 2000 collectivités se sont déclarées « Hors Tafta-Ceta » en Europe !

Les intérêts financiers montrent leur vrai visage !

Le jeu démocratique devrait s'arrêter là où débutent leurs intérêts?!!!

Ne laissons pas faire ! Mobilisons-nous ! Faisons pression sur les élu-e-s censé-e-s nous représenter !



Partout, agissons aux côtés des collectifs locaux STOP TAFTA et de toutes celles et tous ceux qui refusent que la loi du marché soit plus forte que nos droits démocratiques, sociaux et environnementaux, plus forte que notre condition humaine ! Renforçons l'opposition qui se développe en Europe et au Canada.

CETA/TAFTA, BASTA !